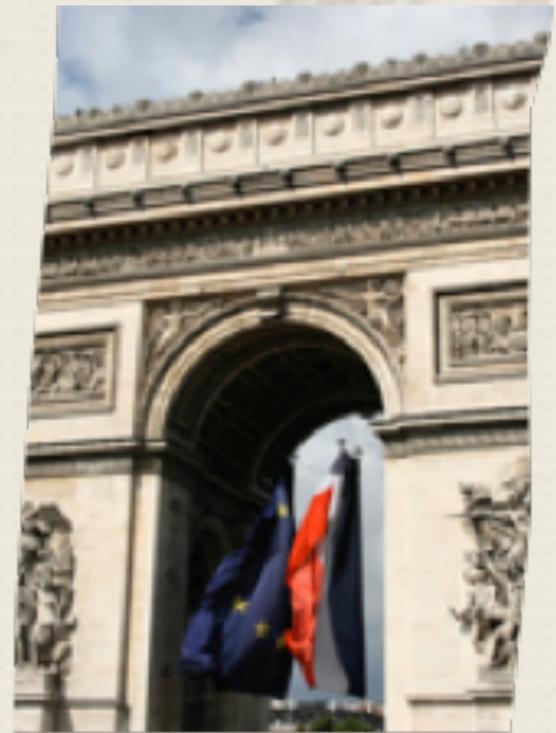


LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 19 SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) **Il est le champion !!**
- 2) **“ Tendre la main “**
- 3) **Il veut jouer au professeur, il se plante**
- 4) **“ Il faudrait que ce petit garçon devienne adulte “**
- 5) **1 600 postes en moins en 2018...**
- 6) **L' assos se rebelle**
- 7) **Macron n' est pas au-dessus de tout...**



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Mélenchon, personnalité qui "incarne le mieux l'avenir de la gauche"



Gonzalo Fuentes / Reuters

Le député LFI des Bouches-du-Rhône est largement plébiscité par les partisans de gauche.

POLITIQUE - Le leader de la France insoumise a le vent en poupe. A la question, "parmi les personnalités suivantes, lesquelles incarnent le mieux l'avenir de la gauche?", 34% des sondés citent Jean-Luc Mélenchon, devant Arnaud Montebourg (20%) et Bernard Cazeneuve (16%), selon ce sondage BVA réalisé pour L'Obs et publié ce samedi 16 septembre.

Parmi les sympathisants de gauche, Jean-Luc Mélenchon arrive largement en tête (51%), devant Benoît Hamon (31%) et l'ancienne ministre Christiane Taubira (24%).

Le PS devrait se rapprocher de la France insoumise

Concernant le PS, 45% des personnes interrogées estiment qu'il devrait dans les prochaines années "se rapprocher" d'une autre formation, 23% de La France insoumise, 15% de La République en marche et 12% d'Europe Ecologie-Les Verts.

Un éventuel changement de nom du Parti socialiste est souhaité par 39% des personnes sondées, contre 47% qui y sont opposées. Parmi les sympathisants du PS, ils sont 55% "opposés" à cet éventuel changement de nom, contre 41% de "favorables" (4% ne se prononcent pas).

Sondage réalisé sur internet du 14 au 15 septembre auprès d'un échantillon de 1.048 personnes (méthode des quotas).



II) Pour la députée Clémentine Autain, "la responsabilité de La France insoumise est de tendre la main" à gauche

La députée La France insoumise de Seine-Saint-Denis, Clémentine Autain, a estimé, samedi sur franceinfo, que "la responsabilité de La France insoumise est de tendre la main" à d'éventuels partenaires de gauche "mais dans la clarté".



Clémentine Autain, samedi 16 septembre, sur franceinfo. (FRANCEINFO)

La députée La France insoumise de Seine-Saint-Denis, Clémentine Autain, a réfuté le terme de "divisions politiques" à gauche, samedi sur franceinfo. Elle a préféré y voir le début d'un "nouveau cycle politique où les uns et les autres réfléchissent à comment ils s'organisent, comment ils se rassemblent ou pas". Elle réagissait notamment à l'absence de Jean-Luc Mélenchon, le leader de La France insoumise, à la Fête de l'Humanité qui a lieu ce week-end à La Courneuve, en Seine-Saint-Denis, mais aussi aux différentes mobilisations contre la réforme du Code du travail, portées tantôt par la CGT, tantôt par La France insoumise.

Un mouvement neuf d'opposition radicale

D'après Clémentine Autain, le rassemblement à gauche doit être porté par La France insoumise. "Notre responsabilité est de tendre la main", a-t-elle assuré, "parce que nous avons le leadership de l'opposition sur une ligne de transformation sociale et écologiste". Pour autant, pas question que ce rassemblement se fasse sans une certaine unité : il doit s'effectuer "dans la clarté", d'après Clémentine Autain.

Moi je veux bien rassembler mais à condition que nous soyons au clair sur ce que nous voulons faire. Qu'est-ce que nous voulons faire ? Un mouvement neuf, d'opposition radicale à la politique gouvernementale.

Clémentine Autain, députée La France insoumise de Seine-Saint-Denis à franceinfo

Elle définit aujourd'hui un nouveau clivage politique pour structurer le rassemblement autour de La France insoumise. "La véritable frontière, c'est celle de savoir si on est d'accord avec ce gouvernement. Est-ce qu'au fond on peut trouver qu'il fait des choses positives ou est-ce que l'on souhaite une voie radicalement différente de ce qui est mis en œuvre par ce gouvernement, comme lors de l'ère Sarkozy et l'ère Hollande? C'est ce que nous proposons et c'est ce que propose La France insoumise", a détaillé Clémentine Autain, pour qui il ne s'agit surtout pas de "refaire la gauche plurielle".

<https://youtu.be/5arS3ZuFquo>

francetvinfo.fr

Elle explique aussi que ce rassemblement ne peut se faire que s'il y a une volonté des deux côtés. "La France insoumise doit tendre la main, elle doit avoir un profil rassembleur mais il faut aussi tendre la main à ceux qui ont décidé" de rejoindre le parti d'extrême gauche. "Ceux qui disent qu'il faut tracer un nouveau chemin d'émancipation humaine, de justice sociale, qui s'attaque au pouvoir du capital, qui disent qu'il faut partager les richesses et les pouvoirs, à ceux-là et à celle-là, nous leur disons : 'Vous avez toute la place pour que nous travaillions ensemble'", a-t-elle complété.

Le Ceta, "un scandale démocratique"

Alors que le gouvernement a confirmé cette semaine que l'essentiel du traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, le Ceta, entrerait bien en vigueur jeudi 21 septembre, la députée de La France insoumise a réclamé un référendum sur ce sujet. "Le peuple français est tenu totalement à l'écart de ce traité qui fait 2300 pages et qui touche à des enjeux importants,

comme l'agriculture ou les services publics." Selon elle, ce traité aura des impacts dans la vie quotidienne des Français. "C'est un scandale démocratique", a martelé Clémentine Autain, qui a précisé qu'elle serait mercredi 20 septembre devant l'Assemblée nationale pour demander au gouvernement de suspendre l'application de ce texte.

"La logique voudrait que nous ayons un référendum, dans ce pays, pour ce type de traité", a expliqué la députée de Seine-Saint-Denis. "Ce n'est pas la peine de négocier des accords de Paris pour le climat et ensuite se débrouiller pour signer un tel accord qui n'a aucune ambition pour la limitation des gaz à effet de serre et pour la limitation du commerce des énergies fossiles", a ajouté Clémentine Autain.

JO 2024 à Paris : "Ça peut être une chance"

Interrogée sur l'attribution des Jeux olympiques de 2024 à Paris, Clémentine Autain a salué un événement "attendu" qui est un "grand moment populaire" mais qui devra "profiter à la population" et pas seulement "au sport business". "L'enjeu, c'est de savoir comment les jeux vont se dérouler", a expliqué la députée de Seine-Saint-Denis, qui regrette que "dans le monde sportif, le pouvoir de l'argent ait pris la main". Elle a notamment exprimé des inquiétudes quant à "savoir si ces jeux vont permettre des investissements pérennes et ne vont pas être un gouffre financier".

Pour la Seine-Saint-Denis, ça peut être une chance

Clémentine Autain, députée La France insoumise de Seine-Saint-Denis à franceinfo

La députée a notamment dit souhaiter que "toute la Seine-Saint-Denis" en profite. "Moi je suis élue de Sevran, Villepinte et Tremblay. Il y a des projets à Saint-Denis mais ce serait bien qu'il y ait aussi des projets dans le nord de la Seine-Saint-Denis, par exemple le maire de Tremblay souhaite un Colisée sur ce territoire-là."

III) Journées du patrimoine : la leçon d'histoire ratée d'Emmanuel Macron

Face à des élèves de CM2, le chef de l'État improvise un cours d'histoire et se trompe, provoquant les sarcasmes d'une historienne sur Twitter, relate Europe 1.

Par 6Medias



En voulant faire un cours à des enfants, le président s'est fait reprendre... comme un élève ! © AFP/ PHILIPPE WOJAZER

Emmanuel Macron épinglé sur ses connaissances historiques. Pour le lancement des Journées du patrimoine, le chef de l'État s'est rendu au château de Monte-Cristo, dans les Yvelines, en compagnie de Stéphane Bern. Un lieu chargé d'histoire, puisque c'est là que le roi François Ier a signé la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539. Face à des élèves de CM2, les deux hommes ont alors improvisé un mini-cours pour expliquer de quoi il s'agissait exactement, rapporte Europe 1. « Cette ordonnance fait du français la langue officielle. Si nous parlons tous le français, c'est grâce à l'ordonnance de Villers-Cotterêts », commence Stéphane Bern.



Emmanuel Macron @EmmanuelMacron
Retour sur un acte fondateur de notre identité : l'ordonnance de Villers-Cotterêts. #JEP2017 @bernstephane
12:22 - 16 sept. 2017 · Le Port-Marly, France

Emmanuel Macron prend alors la parole. « On est tous français alors qu'on parlait souvent des patois un peu différents. Notre pays s'est fait par la langue. Le roi a décidé que tous ceux qui vivaient dans son royaume devaient parler français », raconte le chef de l'État.

« Mésinterprétation de l'édit »

Sauf que cette version de l'histoire est en partie inexacte, et, sur Twitter, l'historienne et ex-membre du Parti de gauche Mathilde Larrère n'a pas manqué de faire remarquer que le président faisait « une mésinterprétation de l'édit ». « Il dit juste que les actes légaux et notariés seront en français ! Et plus en latin [donc ça n'a rien à voir avec une lutte contre le patois]. L'édit, c'est surtout une étape dans l'imposition du pouvoir royal », s'insurge-t-elle. « Et il aime ça, Stéphane, le pouvoir royal !!! » poursuit-elle, sarcastique, en faisant référence aux opinions royalistes du présentateur de Secrets d'histoire. Et de conclure : « Et ça va vous défriser les gars, mais ce que vous tentez d'attribuer à François Ier..., c'est la Révolution qui l'impose. »



mathilde larrere @LarrereMathilde
oh purée ça commence fort
vive le roi!!! et au passage une mésinterprétation de l'édit...
<https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/908999442392649728> ...



IV) Onfray tacle Macron : "Il faudrait que ce petit garçon devienne un adulte"

Piqué au vif par les critiques d'Emmanuel Macron à son encontre, le philosophe Michel Onfray réplique ce dimanche sur LCI et dénonce les attaques "pitoyables" d'un "personnage extrêmement narcissique".

La rédaction de LCI

Dans Un personnage de roman, son récent livre sur la campagne d'Emmanuel Macron qu'il a pu suivre de l'intérieur, le romancier Philippe Besson révèle que le nouveau locataire de l'Élysée n'apprécie guère les intellectuels médiatiques comme Michel Onfray, Emmanuel Todd ou encore Alain Finkielkraut.

"Ils ne m'intéressent pas tellement. Ils sont dans les vieux schémas. Ils regardent avec les yeux d'hier, le monde d'hier. Ils font du bruit avec de vieux instruments. Pour une large part d'entre eux, ça fait longtemps qu'ils n'ont pas produit quelque chose de renversant", confie-t-il. A ses yeux, ce sont des "esprits tristes englués dans l'invective permanente".

Invité ce dimanche dans "L'entretien d'Audrey" sur LCI, le philosophe Michel Onfray réplique, jugeant ces critiques "pitoyables". Il s'étonne de ces commentaires guère sympathiques alors qu'Emmanuel Macron a cherché durant la campagne à le rencontrer. "Il y a six mois, il me courait après. Il voulait absolument qu'on fasse des débats, il voulait absolument qu'on fasse un entretien dans Le Point et dans Philosophie Magazine", assure le philosophe normand. Ainsi, "je serais devenu en six mois un personnage qu'il ne faut plus fréquenter", s'interroge-t-il.

Il livre ensuite un réquisitoire cinglant contre un président de la République qui juge "détestable ceux qui ne pensent pas comme lui", le qualifiant notamment de "personnage extrêmement narcissique". Avant de livrer ce conseil assassin : "Il faudrait que ce petit garçon devienne un adulte".

lci.fr

V) Fonction publique : le gouvernement annonce la suppression de 1.600 postes en 2018

Par latribune.fr



Le ministre a affirmé que les fonctionnaires "connaîtront cette année une augmentation de leur rémunération proche de 4%". (Crédits : Reuters)

Le ministre des Comptes publics Gérald Darmanin et le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire se sont exprimés dans Le Monde pour revenir sur le budget 2018. Rémunération des agents publics et suppressions de postes, le gouvernement évoque les mesures à venir pour la fonction publique.

Le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, a annoncé lundi sur le site du journal Le Monde qu'il n'y aurait "que 1.600 suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat" en 2018, tandis qu'il prévoit une baisse de 0,7 point de PIB de la dépense publique.

Dans un entretien conjoint avec le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire, le ministre des Comptes publics a déclaré, sans préciser la répartition de ces suppressions :

"Dans le budget 2018, il n'y aura que 1.600 suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat, alors que l'objectif fixé par le président de la République est de l'ordre de 120.000 sur le quinquennat pour l'ensemble des fonctions publiques."

Gérald Darmanin a assuré que le gouvernement entendait d'abord réfléchir "aux missions du service public avant de le transformer et de faire des économies".

Par ailleurs, le ministre a affirmé que les fonctionnaires "n'ont pas de raison d'être inquiets" et qu'ils "connaîtront cette année une augmentation de leur rémunération proche de 4%", conformément à l'accord sur la revalorisation des rémunérations et carrières décidé par le gouvernement précédent mais "pas totalement financé" et d'un coût de "4 milliards, à trouver d'ici à 2020".

Baisse de dépense publique, croissance du PIB, rémunération des agents publics

Gérald Darmanin a indiqué que le rythme de cette hausse serait précisé le 10 octobre, lors du rendez-vous salarial avec les syndicats de la fonction publique.

Ces derniers ont unanimement appelé le jour même à la grève et à manifester contre les mesures annoncées par le gouvernement concernant les agents publics.

S'agissant de la rémunération des agents publics, le ministre des Comptes publics dit vouloir prendre "davantage en compte, objectivement, le mérite". Et d'ajouter :

"La formule d'aujourd'hui, qui est l'augmentation du point d'indice, ça fait 2 milliards d'euros de dépense publique mais très peu d'augmentation de pouvoir d'achat pour chaque agent public."

Le ministre a par ailleurs assuré que le gouvernement prévoyait de baisser "la dépense publique de 0,7 point du PIB en 2018, sur un objectif de trois points d'ici à 2022", un objectif qui passe par une "réflexion sur les missions et l'efficacité du service public".

Bruno Le Maire a confirmé pour sa part que l'hypothèse de croissance du PIB retenue dans le budget 2018 était de 1,7%. "La reprise est solide et nous permet de faire des choix de réduction de la dépense publique", a-t-il dit.

(avec AFP)



VI) Le DAL investit les locaux de La république en marche

Lucile Perreau humanite.fr



« Nous réclamons des précisions sur ce que contiendra cette future loi (logement), nous avons entendus parler de réformes dangereuses », explique Jean-Baptiste Eyraud, le porte-parole du DAL.

L'association proteste contre les mesures annoncées dans le futur « plan logement » du gouvernement, qui menacent le logement social.

Mercredi après-midi, une cinquantaine de militants de l'association de Droit au Logement (DAL), se sont réunis dans la cour intérieure du 63 rue Saint-Anne, les nouveaux locaux de La République en marche. Ils se sont rassemblés pour protester contre les mesures envisagées dans le futur « plan logement » que le gouvernement devrait présenter le 22 septembre.

« Nous réclamons des précisions sur ce que contiendra cette future loi, nous avons entendus parler de réformes dangereuses, explique Jean-Baptiste Eyraud, le porte-parole du DAL. Pour l'instant, nous sommes au courant de la modification de la durée du bail locatif qui était autrefois de trois mois à un an et qui sera désormais, d'un mois à neuf mois maximum. Un locataire signera donc un bail de trois mois et devra ensuite partir au moment des fêtes, afin que le propriétaire puisse accueillir des touristes ? Et s'il refuse ensuite de renouveler le contrat, que se passera-t-il ? », questionne le porte-parole.

« Ubérisation des rapports locatifs »

« Nous pensons également que ce texte va fortement précariser le statut des logements sociaux et des locataires, sociaux comme privés. Il faut ajouter à cela la baisse des APL et des subventions des locataires de HLM. C'est une véritable ubérisation des rapports locatifs. » Les membres de l'association ont également réclamé une baisse des loyers.

Une délégation a été reçue par Grégoire Potton, le directeur général de LREM et Sandra Marsaud, chargée des relations extérieures. « Mise à part les propos et les explications déjà énoncés dans les médias, ils n'ont pas vraiment apporté de nouvelles réponses, explique Anissa Fahni, militante du DAL. Ils feront remonter notre demande de rendez-vous avec les élus du parti. » La mobilisation s'est déroulée dans le calme et sans encombre, sous l'œil de la police et sous une pluie serrée. « Un très large front est en train de monter, assure Jean-Baptiste Eyraud. Tout le milieu associatif d'aide au logement est en train de se préparer pour contrer ces réformes. »

LUCILE PERREAU

humanite.fr

VII) Paparazzi: la plainte de Macron jugée sans fondement

Par Michel Deléan

L'enquête préliminaire ouverte cet été contre un paparazzi sur plainte de l'Élysée a été classée sans suite pour « absence d'infraction », et non pas suite au retrait de cette plainte par la présidence de la République, comme cela a été annoncé.

La communication est tout un art. L'Élysée a vraisemblablement fait fuiter, voilà quelques jours, une information censée montrer à quel point Emmanuel Macron est un président sage et magnanime. Challenges recueille ce tuyau élyséen, et se charge de le relayer avec tambours et trompettes : « EXCLUSIF. Emmanuel Macron vient de décider d'abandonner ses poursuites judiciaires qu'il avait engagé [sic] contre un paparazzi. Une façon aussi de réchauffer ses relations avec les médias », annonce l'hebdomadaire ce jeudi 15 septembre. La nouvelle est aussitôt reprise par la plupart des médias.

La réalité est un peu moins glorieuse. Selon des informations obtenues par Mediapart de sources concordantes, s'il est mis un terme à cette affaire très médiatisée, c'est en fait parce que le parquet de Marseille n'a rien découvert qui puisse être poursuivi sur le plan judiciaire, et a récemment classé sans suite l'enquête préliminaire ouverte en août pour « harcèlement » et « atteinte à la vie privée ». Bref, la plainte de l'Élysée ne tenait pas la route. Ce classement sans suite a été prononcé pour « absence d'infraction », ce qui signifie clairement que le photographe en question, Thibaut Daliphard, n'a commis aucun des délits que l'Élysée lui reprochait.

« J'ai reçu voici quelques jours un courrier du parquet de Marseille daté du 11 septembre m'annonçant le classement sans suite de l'enquête visant mon client pour absence d'infraction », explique l'avocat du photographe, Gabriel Denecker (du barreau de Lille), contacté par Mediapart. Précision importante : « Il n'est pas fait état d'un retrait de plainte dans ce courrier », relate Me Denecker.



Emmanuel et Brigitte Macron © Reuters

LAPRESSEENREVUE.EU

Selon le récit fait à son avocat, le photographe a été contrôlé une première fois par un officier de sécurité devant la résidence privée de Marseille où les époux Macron passaient quelques jours de vacances au mois d'août, et s'est vu répondre qu'il n'y aurait pas de possibilité de prendre des clichés ce jour-là, mais éventuellement quelques jours plus tard. Le lendemain, l'Élysée venant de confirmer que le couple présidentiel y passait ses vacances, le photographe se présente à nouveau devant la résidence pour aller aux nouvelles auprès du même policier, sans appareil photo, et se retrouve alors embarqué et placé en garde à vue pendant six heures. Le dépôt de plainte est annoncé dimanche 13 août.

« Il n'y a eu ni harcèlement, ni violation de la vie privée. C'est ce que confirme le classement de l'enquête pour absence d'infraction. En revanche, il y a bien eu une garde à vue pour rien, on pourrait parler de détention arbitraire, expose Me Denecker. Il est possible que des policiers aient fait du zèle, et que le président de la République ne soit pas à l'origine de ces hauts faits d'armes, mais par la suite il les a assumés en annonçant le dépôt de plainte. » Pour l'avocat de Thibaut Daliphard, on a ainsi « sali son honneur et celui de sa profession ». Aux yeux de l'avocat, une lettre de regrets de l'Élysée aurait été préférable à ce vrai-faux retrait de plainte par voie de presse.

Selon des sources informées, la présidence de la République a effectivement retiré sa plainte contre le photographe, mais en ayant déjà connaissance, par le ministère de la justice, des résultats plus que décevants de l'enquête et de la volonté du parquet de Marseille de la clore logiquement par un classement sans suite. Il restait à savoir si ce retrait de plainte a été effectué au vu des intentions du procureur (annoncées par voie hiérarchique), ou après sa décision effective de classement sans suite (transmise par le même canal), ce qui ne change finalement rien à l'affaire, on va le voir. Dans tous les cas, ce retrait de plainte présidentiel n'est pas mentionné sur le courrier adressé le 11 septembre par le parquet à l'avocat du photographe.

Sollicitée par Mediapart ce lundi 18 septembre, la conseillère presse et communication d'Emmanuel Macron déclare que « la plainte qui avait été déposée au nom du président de la République a été retirée dans un souci d'apaisement, et c'est ce qui explique la décision de classement sans suite ». Questionnée sur les modalités de dépôt et de retrait de cette plainte, la conseillère explique qu'il s'agissait en fait d'un « signalement effectué auprès du parquet de Marseille par le GSPR » (Groupe de sécurité de la présidence de la République), et que c'est le GSPR qui a « retiré son signalement ». Quant à la date de ce « retrait de signalement », l'Élysée promet de la retrouver et de la communiquer rapidement. Après quelques heures, la conseillère répond à Mediapart que la plainte a été retirée le 4 septembre.

Dès le départ de cette affaire marseillaise, le photographe et l'Élysée n'avaient pas la même version des faits. La présidence de la République a d'abord affirmé au mois d'août que le paparazzi, placé en garde à vue, s'était introduit dans la propriété privée occupée par le chef de l'État. Thibaut Daliphard, interrogé par RMC/BFM TV, avait formellement contesté : « Ça fait dix ans que je fais ce métier, je ne me suis jamais introduit dans une propriété privée, je n'allais certainement pas commencer par celle d'Emmanuel Macron. » Cas d'école : voudrait-il déposer plainte contre Emmanuel Macron pour diffamation ou dénonciation calomnieuse qu'il ne le pourrait pas.

Bénéficiant de l'immunité pénale accordée au chef de l'État (article 67 de la Constitution) le président de la République peut raconter ce qu'il veut sur ce photographe et le poursuivre en justice, sans se soucier d'être poursuivi à son tour.

Sollicités par Mediapart, ni le procureur de Marseille ni Thibaut Daliphard n'ont donné suite.

mediapart.fr

A Suivre...
La Presse en Revue